

PARTICULIERS

Vous souhaitez  
faire des **économies**  
d'énergie ?

chèque  
énergie durable:  
JUSQU'À  
**1000€**  
POUR ISOLER  
VOS COMBLES

LA RÉGION SUD  
COFINANCE VOS TRAVAUX

toutes les infos sur  
[maregionsud.fr/chequeenergiedurable](http://maregionsud.fr/chequeenergiedurable)

LeSudavance

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



# Chèque énergie durable

## > mode d'emploi

### POURQUOI ISOLER VOS COMBLES ?

Pour réduire vos factures énergétiques ! La toiture est responsable d'environ 30 % des déperditions énergétiques de votre maison.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DU CHÈQUE ?

Les propriétaires (occupants ou bailleurs) d'une maison individuelle à usage principal ou secondaire. Ce dispositif est soumis à conditions de ressources\*.

### QUELS SONT LES CRITÈRES À RESPECTER ?

#### Côte performance...

La résistance thermique « R » doit être supérieure ou égale à 7,5 m<sup>2</sup>.K/W si vous habitez dans les départements 83, 06 et 13. Elle doit être supérieure ou égale à 10 m<sup>2</sup>.K/W si vous habitez dans les départements 84, 04 et 05.

**Vous devez privilégier les matériaux d'origine végétale** (papier recyclé, coton recyclé, balle de riz par exemple).

**Les travaux doivent être réalisés par une entreprise certifiée** « Reconnu Garant de l'Environnement » dont la spécialité est l'isolation par soufflage/projection.

\* Retrouvez l'ensemble des critères sur [maregionsud.fr](http://maregionsud.fr)

**LeSud**avance

[maregionsud.fr](http://maregionsud.fr) | [f maregionsud](https://www.facebook.com/maregionsud) | [MaRegionSud](https://twitter.com/MaRegionSud) | [maregionsud](https://www.instagram.com/maregionsud)

### QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE DE LA RÉGION ?

Si vous avez eu recours à des matériaux d'origine végétale : 25 % maximum du coût de fourniture et de pose de l'isolation ou 10 % maximum pour les autres types de matériaux. Le montant est plafonné à 1 000 €. L'aide peut être cumulée avec les autres aides existantes (crédit d'impôt, certificats d'économie d'énergie, etc.).

### COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Rendez-vous sur [maregionsud.fr/chequeenergieedurable](http://maregionsud.fr/chequeenergieedurable) pour retrouver toutes les informations pratiques
- 2 Cliquez sur « **Je dépose mon aide** »
- 3 Créez votre compte
- 4 **Déposez votre demande en ligne** dans la rubrique « Aides individuelles »

**info** La validité des factures est valable 4 mois. Vous pouvez donc bénéficier de l'aide de façon rétroactive.

### Besoin de conseils pour vos projets de rénovation ?

Contactez un conseiller « FAIRE » pour bénéficier d'un accompagnement gratuit. Pour en trouver un près de chez vous, rendez-vous sur [www.faire.fr](http://www.faire.fr)

